

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 26 JANVIER 2026, À 19 H 15, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Stéphane Gamache

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette
Poste 2 : Harold Mercier
Poste 4 : André Morin
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

Et :

Le directeur général
et greffier : Daniel Fournier

Est absent :

Le conseiller : Poste 3 : Gilles Bernatchez

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 18.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTION 26-006 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028.

CONSIDÉRANT l'obligation pour chaque municipalité d'adopter un budget pour chaque année financière et un programme triennal

d'immobilisation pour les trois
années subséquentes.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le programme triennal d'immobilisations pour
les années 2026, 2027 et 2028, soit et est accepté.

QUE ce programme se lise comme suit :

ANNÉE 2026

- Réfection de ponceaux et réaménagement du ruisseau Copper	4 500 000 \$
- Acquisition de machinerie - Travaux publics	600 000 \$
- Études, plans et devis - Renouvellement des conduites (Wilfrid-Doucet et 5 ^e Rue)	290 000 \$
- Parcs et terrains de jeux - Phase 2	80 900 \$
- Modernisation du système de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville	75 000 \$
- Acquisition de compteurs d'eau	35 000 \$
- Installation de thermopompes pour la salle communautaire	28 200 \$
- Mise à jour du système SCADA	22 700 \$
- Acquisition d'équipements informatiques	4 800 \$
- Acquisition d'équipements - Sécurité incendie	10 000 \$
	5 646 000 \$

ANNÉE 2027

- Réfection et mise aux normes - Conduites d'eau et égouts critiques	3 000 000 \$
- Agrandissement de la caserne - Sécurité Incendies	1 000 000 \$
- Acquisition d'équipement - Sécurité Incendie	10 000 \$
- Réfection des trottoirs (5 ^e Rue et avenue Miller)	350 000 \$
- Acquisition d'un camion benne	200 000 \$
- Rénovation de la salle communautaire	175 000 \$
- Étude - Construction d'une usine de traitement des eaux usées	150 000 \$
	4 885 000 \$

ANNÉE 2028

- Construction - Usine de traitement des eaux usées	3 500 000 \$
- Réfection et mise aux normes - Conduite d'eau et égout	3 000 000 \$
- Rénovation du Centre sportif	1 000 000 \$
- Acquisition d'un camion autopompe - Sécurité Incendie	600 000 \$
	8 100 000 \$

**4. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT 25-426 - RÈGLEMENT POURVOYANT À
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026.**

Avis de motion est par les présentes donné par
le conseiller, monsieur André Minville qu'il
présentera lors d'une assemblée ultérieure le

règlement 26-426 - RÈGLEMENT POURVOYANT À
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026.

Le projet de règlement 26-426 -RÈGLEMENT
POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION
ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026 - est déposé et
unanimentement adopté par des membres du Conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
19 h 30.

Stéphane Gamache
Maire

Daniel Fournier
Directeur général
et greffier